

**Délibération N°2025.037 JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 A 18 H 30**

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS  
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mélanie PAWLAK, en suite de convocation en date du 20 novembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.**

**PRESENTS :** Mme Mélanie PAWLAK, M. Bernard DURAND, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Dominique KOLACZYK, M. Gaétan AMEELE, M. Claude CAUET, Mme Clotilde LESAINT, Mme Pascale BINET, Mme Christine VALLEZ, M. Anthony LENGLET, M. Guillaume LEFEBVRE

**REPRESENTE :** Mme Katarina LESOING par M. Anthony LENGLET

**ABSENT EXCUSÉ :** Mme Caroline LEFEBVRE

**ABSENT :** M. Laurent CARTIGNY

est désigné secrétaire de séance : M. Anthony LENGLET

**Objet : Adhésion à la convention de participation santé proposée par le CDG 62**

**POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NE PRENT PAS PART AU VOTE : 2**

Le Conseil Municipal de la commune d'Athies,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaires de la convention de participation Santé à effet du 1er janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents ;

Considérant que la commune d'Athies, souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, à 11 voix POUR et 2 ne prennent pas part au vote

**DECIDE :**

D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;

De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé ;

De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

Montant en euros : 15 € brut

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.

De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Ainsi délibéré et signé après lecture

Mélanie PAWLAK

Maire,



Anthony LENGLLET

Secrétaire,

